



ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OIML

RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE MÉTROLOGIE LÉGALE (OIML)

Les renseignements ci-après ont été communiqués par l'OIML à la réunion du Comité OTC des 10 et 11 novembre 2016 au titre du point 4 de l'ordre du jour (Renseignements actualisés présentés par les observateurs).

Les activités récentes de l'OIML décrites ci-dessous présentent un intérêt particulier pour le Comité OTC:

1 LA QUINZIÈME CONFÉRENCE DE MÉTROLOGIE LÉGALE ET LA CINQUANTE ET UNIÈME RÉUNION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE MÉTROLOGIE LÉGALE (CILM)

1.1. La Conférence quadriennale de l'OIML s'est tenue à Strasbourg en octobre 2016. La Conférence a approuvé le budget du prochain exercice, qui maintient les cotisations des membres à leur niveau actuel. Cela signifie que la contribution annuelle minimale d'un État membre est de 14 000 €.

1.2. Parallèlement à la Conférence de l'OIML, la cinquante et unième réunion annuelle du CILM s'est également tenue à Strasbourg. Plusieurs décisions importantes ont été prises concernant les travaux de l'OIML:

1.1 Activités pour les pays et économies dont le système de métrologie est émergent

1.3. Le CILM a décidé que le Groupe consultatif sur les questions concernant les pays et économies dont le système de métrologie est émergent devait rester au centre des travaux de l'OIML dans ce domaine. Il a confirmé de nouveau l'attribution de la présidence du Groupe à M. Pu Changcheng (République populaire de Chine). Un mandat formel sera élaboré au cours de l'année à venir et sera diffusé comme publication de base de l'OIML.

1.2 Systèmes de certification de l'OIML

1.4. Pendant l'année 2016, un groupe de projet sur les systèmes de certificats s'est employé à développer un système OIML modernisé et simplifié pour la certification des instruments de mesure. Après l'achèvement des travaux de ce groupe, le CILM a approuvé un nouveau cadre de publication de base pour le système de certification OIML (OIML-CS). Un comité de gestion provisoire du nouveau système a été mis en place; il est présidé par le premier Vice-président du CILM, M. Roman Schwartz (Allemagne). L'objectif est que le nouveau système prenne effet le 1^{er} janvier 2018, remplaçant le système de certificats OIML dits "de base" et l'Arrangement d'acceptation mutuelle.

1.3 Recommandations nouvelles et révisées de l'OIML

1.5. Le CILM approuve toutes les recommandations nouvelles et révisées de l'OIML. Les recommandations ci-dessous, qui ont une grande importance pour le commerce international, présentent un intérêt particulier pour le Comité OTC:

- Nouvelle recommandation: Instruments de mesure des protéines des céréales et des oléagineux
- Révision de R 59: Humidimètres pour les céréales et les oléagineux
- Révision de R 87: Quantité de produit dans les préemballages

1.6. Il est rappelé aux Membres que les recommandations de l'OIML sont destinées à servir de modèle pour la législation technique nationale ou régionale et qu'elles sont considérées comme des normes internationales appropriées dans le domaine de la réglementation sur la métrologie. Conformément à la Convention de l'OIML, les États membres de l'OIML ont l'obligation morale d'appliquer ces recommandations, dans la mesure du possible.

1.4 Récompense de l'OIML pour l'excellence des contributions à la métrologie légale dans les pays en développement

1.7. La récompense 2016 a été décernée à l'Institut d'administration des normes commerciales (ITSA) du Kenya pour sa contribution au développement de systèmes de métrologie légale fiables en Afrique de l'Est. Cet institut est l'organisme professionnel des métrologues légaux au Kenya. Il administre, conjointement avec le Département des poids et mesures, le cursus et la formation des métrologues légaux au Kenya. L'Institut a également organisé des cours de formation de courte durée pour le Burundi, le Rwanda et l'Éthiopie. Tous ces travaux sont menés sans personnel d'encadrement ni bureaux, et ils sont dirigés par un Conseil exécutif élu par ses membres lors de ses assemblées générales annuelles. Les membres élus du Conseil exécutif de l'ITSA sont des métrologues légaux travaillant au Département des poids et mesures du Kenya.

2 DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATE-FORME D'APPRENTISSAGE EN LIGNE POUR LA MÉTROLOGIE LÉGALE

2.1. L'OIML collabore étroitement avec le Programme ACP-UE sur les OTC pour développer une plate-forme d'apprentissage en ligne dédiée à la métrologie légale. Comme le Programme achèvera ses travaux cette année, le système sera hébergé sur les serveurs Web de l'OIML afin d'assurer sa viabilité à long terme. La portée des matériels disponibles lors du lancement sera limitée en raison des contraintes de temps du Programme, mais l'OIML s'efforcera d'élargir les cours disponibles dans l'avenir.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter M. Ian Dunmill, Directeur adjoint, à l'adresse: ian.dunmill@oiml.org
